RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)

N° 2007-8

ANNEE 2007

Edition du 12 juillet 2007

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2007-8

Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUILLET 2007

2007 – 011 - Approbation de procès-verbal 4
2007 – 012 – Contrôle des comptes du SDIS effectué par l'U.R.S.S.A.F. 5
2007 – 013 – Taux de promotion pour avancements de grade 6
2007 – 014 – Régime indemnitaire 7
2007 – 015 – Suppressions et créations de postes 8
2007 – 016 – Tarifs de formation 10
2007 – 017 – Indemnité compensatrice des dépenses de formation 11
2007 – 018 – Commission consultative du SSSM 12
2007 – 019 – Grippe aviaire et pandémie grippale 14
2007 – 020 – État d'avancement du dossier concernant le futur CSP de Chartres 15
2007 – 021 – Rétrocession des terrains des 5 CS 6 travées 16
2007 – 022 – Principe de la délégation de service public (DSP) de l'école départementale des sapeurs pompiers d'Eure et Loir (EDSP 28) 17
2007 – 023 – Commission « délégation de service public » 18
2007 – 024 – Loyers des SPV logés – Année 2007 19
2007 – 025 – Subvention exceptionnelle à l'œuvre des pupilles 21
2007 – 026 – Admissions en non valeur 22
2007 – 027 – Situation des AP/CP 23
2007 – 028 – Reprises des subventions d'investissement 2007 24
2007 – 029 – Ajustement de l'actif 26
2007 – 030 – Antares : AP 25 – Modalités d'amortissement 27
2007 – 031 – Les amortissements 28
2007 – 032 – Neutralisation des amortissements des biens immobiliers 29
2007 – 033 – Compte administratif 2006 – Affectation du résultat au budget supplémentaire 2007 30
2007 – 034 – Budget supplémentaire 2007 31
2007 – 035 – Procédures adaptées : modification du règlement intérieur 32
2007 – 036 – Cursus de formation des sapeurs pompiers volontaires 33
2007 – 037 – Cession d'actifs 34
2007 – 038 – Remise gracieuse 35

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
6 JUILLET 2007

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

SERVICE DEPARTEMENTAL

D'INCENDIE ET DE SECOURS

D'EURE ET LOIR

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 011 - Approbation de procès-verbal

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Gigon, Perrot, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gorges, Huwart, Jaulneau, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 avril 2007.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 012 – Contrôle des comptes du SDIS effectué par l'U.R.S.S.A.F.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Gigon, Guéret, Perrot, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Huwart, Jaulneau, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- prend acte du versement par l'U.R.S.S.A.F au SDIS, de la somme de 446 365 € conformément à une dérogation ministérielle permettant de ne pas prendre en compte l'indemnité de feu versée aux sapeurs pompiers professionnels dans la base des contributions de sécurité sociale. Ce montant correspondant à une contribution patronale, il n'y aura donc pas d'impact pour les agents.
- autorise le SDIS à prendre à sa charge le montant du redressement de l'U.R.S.S.A.F. correspondant à une somme de 2 437 € et relatif aux avantages en nature, notamment à la modification des règles liées aux véhicules attribués par nécessité absolue de service.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 013 – Taux de promotion pour avancements de grade

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Fauve, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel, Bonissol, Chevallier, Frard, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide le dispositif proposé dans le rapport joint en annexe et applicable à compter du 1er mars 2007.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 014 – Régime indemnitaire

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Fauve, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel, Bonissol, Chevallier, Frard, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide le dispositif et le tableau joints en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 015 – Suppressions et créations de postes

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel, Bonissol, Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- autorise, à compter du 1er août 2007
  - la suppression d'un poste de contrôleur de travaux
  - la création d'un poste de technicien supérieur, afin de remplacer un technicien dont le poste était disponible depuis le 1er octobre 2006 et ce, suite à la commission de recrutement du 1er mars 2007,

- autorise l'annulation de la création, dans le cadre du programme de construction du nouveau centre de secours principal de Chartres, de 20 postes de sapeurs-pompiers professionnels au 1er octobre 2007 et de 20 postes supplémentaires au 1er septembre 2008, autorisée par le conseil d'administration le 17 novembre 2006, l'évolution du dossier remettant en cause la création de ces postes.

Pour le président,
le directeur adjoint

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

- prend acte que lors de la commission de recrutement du 25 juin dernier, suite au concours d'accès aux fonctions de sapeurs pompiers professionnels 2ème classe organisé au cours du 1er semestre 2007, il a été demandé aux candidats de participer à des tests physiques (100 mètres nage libre, test de Cooper et traction) car, s'agissant des épreuves sportives, il apparaît que les conditions requises dans l'arrêté du 2 août 2001 ne permettent pas d'amener avec certitude au niveau d'aptitude physique requis, notamment pour la titularisation des sapeurs pompiers professionnels, par le guide national de référence.

*****

- autorise, suite à la commission administrative paritaire du S.D.I.S. réunie le 26 juin 2007 et après avis favorable émis par les membres du conseil sur le rapport relatif au taux de promotion :

<u>à compter du 1er janvier 2007 :</u>

- la suppression de 1 poste de sergent	- la création de 1 poste d'adjudant

<u>à compter du 1er mars 2007 :</u>

- la suppression de :	- la création de :
1 poste d'adjoint administratif 2ème classe	1 poste d'adjoint administratif 1ère classe
2 postes d'adjoint technique 2ème classe	2 postes d'adjoint technique 1ère classe
3 postes d'adjoint administratif 1ère classe	3 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe
2 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe	2 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe
1 poste de rédacteur	1 poste de rédacteur principal
1 poste de rédacteur principal	1 poste de rédacteur chef
1 poste d'attaché	1 poste d'attaché principal

<u>à compter du 1er avril 2007 :</u>

- la suppression de 2 postes de caporal	- la création de 2 postes de sergent

<u>à compter du 31 décembre 2007 :</u>

- la suppression de 11 postes de sergent	- la création de 11 postes d'adjudant

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 016 – Tarifs de formation

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel, Bonissol, Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants et autorise le président à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les SDIS concernés, relatives à la mise en place d'une filière de formation dans le domaine de l'incendie, en partenariat avec les universités de Paris La Sorbonne, Paris Sud et Le Havre et qui complète les actions déjà menées par le SDIS 28 en ce domaine (caisson d'observation et d'entraînement aux phénomènes thermiques, ventilation opérationnelle) :

- 181 €/jour par stagiaire pour les stagiaires hors SDIS d'Île de France et hors BSPP,
- 40 €/jour par stagiaire pour les stagiaires issus des 4 SDIS d'Île de France et de la BSPP, le SDIS d'Eure-et-Loir bénéficiant de ce même tarif pour ces formations.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,
le directeur adjoint

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 017 – Indemnité compensatrice des dépenses de formation

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel, Bonissol, Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le remboursement, par la collectivité d'accueil, de la totalité des dépenses engagées (masse salariale et formations) pour un agent muté dans les 3 années suivant sa titularisation, conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi n° 2007-209 complétant l'article 51 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 018 – Commission consultative du SSSM

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel, Bonissol, Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuve la composition de la commission consultative du service de santé et de secours médical et de la commission d'aptitude aux fonctions de sapeur pompier volontaire ci-dessous :

  - Médecin colonel SERRANO Jean-Luc, médecin chef
  - Médecin commandant WILLAUME Dominique, médecin chef adjoint
  - Pharmacien capitaine TAUREAU Pascale, gérant de la pharmacie à usage intérieur
  - Médecin commandant ROUSSEL Gérard,
  - Médecin capitaine DESRUES Patrice,
  - Médecin capitaine HERVE Alain,
  - Médecin capitaine PERDEREAU Philippe,
  - Pharmacien capitaine PETIT Gilda,
  - Vétérinaire capitaine PETIT Philippe,

Pour le président,
le directeur adjoint

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

- Infirmier chef GOURCI Dominique,
- Infirmier ANDRIEUX Philippe,
- Infirmier BIGARD Alexandra.

- autorise le président à signer l'arrêté de nomination idoine.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 019 – Grippe aviaire et pandémie grippale

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel, Bonissol, Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte des dispositions figurant dans le rapport joint en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 020 – État d'avancement du dossier concernant le futur CSP de Chartres

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de l'état d'avancement du dossier concernant le futur CSP de Chartres dont les conclusions ont été présentées par M. SUBRÉMON, préfet d'Eure et Loir, le 3 juillet 2007. Les membres du conseil d'administration se prononcent favorablement sur :

- l'implantation du futur CSP sur le site de la base aérienne de Champhol,
- le maintien du centre de secours de Lucé dans ses locaux actuels et qui sera ultérieurement aménagé pour répondre à ses missions opérationnelles.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 021 – Rétrocession des terrains des 5 CS 6 travées

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer les actes permettant la rétrocession à titre gratuit des terrains d'assiette, pour le temps de l'emphytéose, en vue de la construction des 5 centres de secours de 6 travées de Maintenon, Auneau, Senonches, Bonneval et Châteauneuf en Thymerais. A l'expiration de celle-ci, la propriété des terrains d'assiette et des biens construits reviendra au SDIS.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 022 – Principe de la délégation de service public (DSP) de l'école départementale des sapeurs pompiers d'Eure et Loir (EDSP 28)

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à la majorité (moins une abstention de M. Fauve) :

- approuve les conditions de la délégation de service public,
- autorise le président à lancer la procédure de DSP pour la concession du service public de l'E.D.S.P. 28,
- mandate le président pour conduire la recherche du terrain apte à recevoir cet équipement et joindre à celui-ci une réserve foncière permettant le transfert ultérieur de la direction du SDIS.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 023 – Commission « délégation de service public »

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

la composition de la commission prévue à l'article L1411-5 est la suivante :

* M. Claude FAVRAT, **président** du conseil d'administration, habilité à signer la convention de délégation de service public,

Titulaires	**Suppléants**
- Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN	- M. Gérard SOURISSEAU
- M. Albéric de MONTGOLFIER	- M. Dominique LEBLOND
- M. Jacky JAULNEAU	- M. Daniel FRARD
- M. Michel LETHUILLIER	- M. Charles BONISSOL
- M. Jean-Pierre SIRDEY	- M. Christian GIGON

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,
le directeur adjoint

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 024 – Loyers des SPV logés – Année 2007

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les remboursements suivants, pour l'année 2007, dont le montant maximal s'élève à 26 377,00 € :

Pour le président,
le directeur adjoint

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

CS	Nombre de logements	Types	Date d'installation	Locataires	A payer 1er semestre 2007	A payer 2ème semestre 2007
ARROU	1	5	08/12/79	Lieutenant GAUTHIER Jean Pierre	1 813,00 €	1 813,00 €
BAUDREVILLE	1	4	01/05/82	Sergent/Chef COLAS Didier	765,00 €	0,00 €
BROU	1	4	01/11/83	Adjudant/Chef BROUARD Dominique	1 530,00 €	1 530,00 €
LA FERTE VIDAME	2	4	01/05/86 01/08/89	Caporal/Chef FERON Arnault Sapeur 1ère classe TETON Philippe	3 060,00 €	3 060,00 €
AUTHON DU PERCHE	1	4	01/08/82	Capitaine FRANCHET Pierre	1 530,00 €	1 530,00 €
ORGERES	1	4	01/01/85	Lieutenant BOURGEVIN Thierry	1 530,00 €	1 530,00 €
OUARVILLE	1	4	01/08/85	Adjudant/Chef CLAVIER Gérard	1 530,00 €	1 530,00 €
ST REMY	1	5	01/02/86	Lieutenant FOUGERAY Michel	1 813,00 €	1 813,00 €
TOTAL SEMESTRIEL	9				13 571,00 €	12 806,00 €
TOTAL ANNUEL					26 377,00 €	

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 025 – Subvention exceptionnelle à l'œuvre des pupilles

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le reversement de la somme de 120,00 € à l'œuvre des pupilles sous la forme d'une subvention exceptionnelle, étant précisé que cette somme est prévue au budget supplémentaire 2007 à l'article 6574.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 026 – Admissions en non valeur

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise l'admission en non valeur des créances dont la liste est jointe en annexe pour un montant de 681,77 € à imputer à l'article 654, « pertes sur créances irrécouvrables ».

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 027 – Situation des AP/CP

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide les modifications figurant dans le rapport joint en annexe et autorise la clôture de l'AP 26 relative à l'acquisition de 17 VSR.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 028 – Reprises des subventions d'investissement 2007

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la reprise de subvention ci-dessous et autorise la passation des écritures nécessaires qui viendront compléter celles déjà votées lors du vote du budget primitif :

Pour le président,
le directeur adjoint

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

	Matériel	Montant subvention	Durée amortissement du matériel	Année entrée amortissement du matériel	Montant reprise subvention pour 2007
FAI 2003	17 Matériels désincarcération	54 336,00	10 ans	2006	5 433,60
TOTAL REPRISE SUBVENTION FAI 2003					***5 433,60***
FAI 2004	Système d'alerte	4 308,60	3* ans et 4** ans	2004 et 2005	2 122,14
TOTAL REPRISE SUBVENTION FAI 2004					***2 122,14***
FAI 2005	Système d'alerte	10 086,00	5 ans	2006	2 017,20
	Antares classique	140 255,40	10 ans	2007	14 025,54
	Antares	524 482,00	10 ans	2007	52 448,20
TOTAL REPRISE SUBVENTION FAI 2005					***68 490,94***
MONTANT TOTAL					***76 046,68***

* Amortissement sur 5 ans avec reprise exceptionnelle de 2 ans

** Amortissement sur 5 ans avec reprise exceptionnelle de 1 an

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 029 – Ajustement de l'actif

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de l'écart existant sur le compte 275 « dépôts et cautionnements versés » d'un montant de 4 000,14 € et autorise la paierie départementale à effectuer une opération d'ordre non budgétaire afin de régulariser la situation (soit un débit de 4 000,14 € sur le compte 275 et un crédit de 4 000,14 € sur le compte 1068) :

Adresse	Date d'entrée	Montant
6 avenue des anciens combattants - Chartres	2005	600,00 €
38 rue St Chéron – Chartres	2003	1 404,00 €
3 rue de l'alouette - Dreux	2004	1 380,00 €
8 impasse Joachim Bellay – Nogent le Rotrou	2005	616,14 €
	Total :	*4 000,14 €*

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,
le directeur adjoint

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 030 – Antares : AP 25 – Modalités d'amortissement

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à la majorité (moins une abstention de M. Fauve), valide les dispositions du rapport joint en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 031 – Les amortissements

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide les dispositions du rapport joint en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 032 – Neutralisation des amortissements des biens immobiliers

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à la neutralisation de l'amortissement des biens immobiliers sur l'exercice budgétaire 2007.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 033 – Compte administratif 2006 – Affectation du résultat au budget supplémentaire 2007

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- procède, au budget supplémentaire 2007, à l'affectation sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », d'un montant de 1 000 000,00 €. Cela permettra de financer partiellement le programme immobilier et mobilier imputé en investissement et d'utiliser une partie de l'excédent 2006 pour financer les opérations nouvelles de la section de fonctionnement à hauteur de 2 841 675,37 € (dont une partie est destinée à financer les engagements de 2006 non soldés sur l'exercice, à abonder le chapitre des dépenses imprévues et à constituer une dotation de 2 402 592,37 € au titre du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement). L'inscription au chapitre 002 du budget supplémentaire 2007 sera donc égale à 2 841 675,37 €.
- approuve le solde d'exécution de la section d'investissement qui s'élève à 3 415 249,17 €. Cette inscription sur la ligne 001 figure au budget supplémentaire 2007.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,
le directeur adjoint

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 034 – Budget supplémentaire 2007

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2007 joint en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 035 – Procédures adaptées : modification du règlement intérieur

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Boisard,, Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

Après 3 ans de fonctionnement du règlement intérieur relatif aux procédures adaptées, il s'avère que la fiche n° 5, relative aux procédures d'un montant supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédures formalisées (210 000 € HT actuellement), est inadaptée.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise les modifications suivantes pour les procédures adaptées supérieures à 90 000 € HT :
- la PRM est autorisée à choisir le type de procédure adaptée, ouverte ou restreinte, selon la nature du marché,
- dans l'hypothèse où une procédure restreinte est choisie, la PRM est autorisée, au stade de la sélection des candidatures, à poursuivre la procédure avec les seuls candidats sélectionnés si leur nombre est inférieur au nombre minimum fixé par le règlement de consultation.

La fiche de procédure n° 5 sera modifiée en conséquence.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,
le directeur adjoint

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 036 – Cursus de formation des sapeurs pompiers volontaires

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Perrot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Boisard,, Hamel,Chevallier, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 2 juillet 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte du dispositif de formation mis en œuvre, conformément aux neuf cursus joints en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 037 – Cession d'actifs

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Boisard,, Hamel,Chevallier, Hériot (Perrot), Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :
- la réforme et la sortie des actifs des engins et matériels dont la liste est jointe ;
- leur vente par la direction nationale d'interventions domaniales (D.N.I.D.), dans les mêmes conditions que celles présentées lors des réunions du conseil d'administration du 6 décembre 2005 et 8 décembre 2006.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 6 juillet 2007

OBJET

2007 – 038 – Remise gracieuse

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, s'est réuni le 6 juillet 2007 à 12h00, au conseil général, place Châtelet à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme Billarand-Dauphin
Mrs de Montgolfier, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Guéret, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :
Mme Santerre
Mrs Boisard,, Hamel,Chevallier, Hériot (Perrot), Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la remise gracieuse de la somme de 969,79 € (titre n° 1085 de 2003) relative à la bourse « poids lourds » accordée à un sapeur pompier volontaire n'ayant pu remplir ses obligations de servir le corps départemental pendant la durée initialement fixée, étant précisé que l'intéressé s'est engagé à exercer ses fonctions de SPV jusqu'au 1er janvier 2010.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-8 du : 12 juillet 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 10 juillet 2007

est exécutoire à la date du : 12 juillet 2007

Pour le président,
le directeur adjoint

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD